

DÉLIBÉRATION

Du Corps des Maitres-Serruriers de la Ville de Marseille.

Du 18 Mars 1789.

DU Mercredi dix-huit Mars mille sept cent quatre-vingt-neuf :

Messieurs Pierre Carbonnel, François Solomé, Pierre-Louis Rome, François-Augustin Herbin, Syndics du Corps des Maîtres-Serruriers de cette Ville, & encore tous les membres dudit Corps présents en leur salle d'assemblée, Monsieur Pierre Carbonnel, premier Syndic ayant demandé de parler, a dit :

MESSIEURS,

Vous êtes instruits des motifs qui nous appellent aujourd'hui dans cette assemblée. Ce ne sont pas les intérêts particuliers de notre Corps que nous avons à discuter ; il s'agit de donner nos voix à la grande révolution qui se prépare, & de mettre un poids dans la balance, où les besoins publics seront bientôt pesés.

Dans le peu de tems que nous avons pour rédiger le cahier de nos réclamations, je me suis occupé de cet ouvrage, aidé de plusieurs d'entre vous. Le

voici, Messieurs, veuillez bien en prendre lecture; & si j'ai omis quelque chose, il vous plaira donner vos bons avis, afin que nous n'ayons pas à nous reprocher d'avoir négligé l'unique circonstance dans laquelle il nous est permis de dévoiler les maux que nous souffrons.

CAHIER

Des Doléances & demandes du Corps des Maîtres-Serruriers de la Ville de Marseille, pour être remis à Messieurs les Députés des Etats-généraux.

Nous soussignés membres du Corps des Maîtres-Serruriers de cette Ville, déclarons & disons d'après les plaintes journalières de tous les gens de bien, & d'après notre propre expérience, que la cause primitive des misères publiques, dérive uniquement du systême vicieux des Fermes & Régies qui dévorent toute la substance des peuples par les frais exhorbitans, les vexations & les rapines intolérables qui ont lieu dans les recouvrements.

Nous disons, que sans nous arrêter aux brigandages inouis des grandes Fermes de l'Etat, les seules Fermes particulières de notre Ville, nous offrent un tableau complet de concussions secretes & de rapacité connue, sur lequel les méchants ne peuvent plus jetter un voile, puisqu'il est de publique authenticité que la même viande de boucherie, que l'on a pour six sols la livre à quelques lieues de Marseille, se paye à dix sols dans cette Ville par les menées infernales des Fermiers, sans que

le tréſor de la Communauté reçoive le moindre avantage de cette énorme différence.

Nous diſons, que l'impoſition du Piquet ſur le bled, cauſe une augmentation de cinq deniers ſur la livre de pain; les différents impôts ſur le vin, un ſurplus de vingt-cinq à trente pour cent; & que l'influence de ces augmentations des alimens de première néceſſité retombe immédiatement ſur toutes les autres denrées qu'elle fait élever à des prix exceſſifs, d'où il réſulte la misère la plus affreuſe & les déſordres les plus criants.

Nous diſons, que les gens intéreſſés à voir perpétuer les abus, ne manquent pas d'avancer des propoſitions auſſi abſurdes que dignes de mépris, en ſoutenant que par le moyen des impoſitions ſur les denrées alimentaires, les Etrangers contribuent aux charges publiques de même que les Habitans, comme ſi la cote-part de huit à dix mille étrangers de paſſage, pouvoit dédommager quatre-vingt mille Citoyens pauvres, ou de médiocre fortune, des dépenſes ruineuſes que leur coûte la vie alimentaire. Ces propoſitions révoltantes ne ſont autre choſe qu'une excuſe groſſière, pour couvrir l'opprobre éternel des mauvais Citoyens qui fabriquerent ce travail monſtrueux, par lequel il réſulte que les propriétés immeubles du riche ſont affranchies d'impoſition, & les alimens communs dont ſe nourrit le pauvre ſupportent tout.

Nous diſons enfin, que nos vœux & nos eſpérances ſont de voir bientôt proſcrire cet étrange ſyſtême, ſource unique de nos malheurs, & que ſi

nos demandes ſont écoutées, le bien s'opérera par les moyens ſuivants.

PREMIER MOYEN.

Expulſer au plutôt les Fermiers & Régiſſeurs des impoſitions de la Ville, & s'ils oſent réclamer le pacte qu'ils ont contracté, informer auſſi-tôt contre eux, s'aſſurer de leurs perſonnes & entreprendre de leur faire rendre compte de leurs nombreuſes extorſions, étant de notoriété publique, que leurs rapines & leurs profits s'élevent à des ſommes exhorbitantes, au-delà peut-être de ſeize cent mille livres, ainſi que pluſieurs Citoyens ſe préparent à le prouver.

SECOND MOYEN.

Remplacer la multiplicité des impôts par une ſeule contribution ſur les maiſons & tous les autres logemens; rendre cette contribution rembourſable du locataire au propriétaire, afin qu'elle ne puiſſe jamais être confondue arbitrairement avec le prix des loyers, & cette contribution unique établie ſur la propriété qui repréſente toutes les autres, ſur la propriété immobile qui ne peut ſe ſouſtraire à l'impôt; cette contribution, diſons-nous, pourra ſe percevoir ſans depenſe & avec la plus grande facilité.

TROISIEME MOYEN.

Rétablir le Conſeil Municipal dans ſon entière intégrité, le former déſormais au nombre de trois

cents Conſeillers, comme il l'étoit autrefois, & que toutes les corporations de la Ville ayent le droit d'avoir un certain nombre de leurs membres dans ce Conſeil comme ils en avoient, & comme ils ne peuvent avoir ceſſé d'en avoir le droit en leur qualité de Citoyens.

QUATRIEME MOYEN.

Qu'il ſoit reconnu indiſpenſable d'ordonner un rendement de compte annuel des dépenſes de la Commune, que ce compte ſoit publié par la voie des affiches & de l'impreſſion, à pluſieurs milliers d'Exemplaires, afin que les gens de bien Elus pour adminiſtrer les dépenſes municipales, ne puiſſent jamais être ſoupçonnés de fraude, & que les prévaricateurs trouvent un frein capable d'arrêter leurs déprédations.

NOUS bornons ici nos demandes, laiſſant à d'autres Claſſes de Citoyens, le ſoin de faire des réclamations plus étendues. Nous ſommes convaincus d'avoir mis en avant les plus preſſantes, & nous pouvons le dire, ce ne ſera jamais que par les moyens que nous propoſons, que le bien pourra s'opérer. Ce ne ſera jamais que par cette heureuſe révolution, que le pauvre pourra gagner avec plus d'aiſance, l'aliment néceſſaire pour le ſoutien de ſa vie pénible. Ce ne ſera jamais que par ces moyens efficaces, que les mœurs ſe rétabliront dans leur ancienne pureté, & que les crimes qui dés,

honorent la Nation ſe perdront inſenſiblement. Nous ſerons les premiers, ſans doute, à nous appercevoir du changement heureux qui s'opérera dans la ſociété, nous éprouverons une différence remarquable dans l'Ordonnance des ouvrages de notre état; Oui, nous l'annonçons dans toute l'effuſion de notre ſenſibilité; nous ne forgerons plus tant de chaînes, ni d'entraves, ni de liens pour priver nos ſemblables du bien naturel de leur liberté; nous ne ſerons plus appellés ſi ſouvent aux portes des priſons pour fermer avec nos écroux les malheureux que le déſeſpoir jette trop ſouvent dans les routes du crime, mais nous ne regretterons pas la perte d'un ſemblable travail. Heureux & de notre propre bonheur, & de celui de nos Concitoyens, nous trouverons de plus douces occupations dans la demeure des riches. La vertu rétablie dans ſes droits, nous fera travailler ſans interruption à embellir les Temples de la Divinité. Nous vivrons d'une honnête aiſance, & les mains élevées au Ciel, nous bénirons l'Arbitre ſuprême de nos deſtinées en lui demandant de conſerver les jours du Souverain Bienfaiſant qu'il a daigné nous accorder.

Lû & approuvé d'une voix unanime, tous les Membres du Corps ont délibéré & arrêté, que le préſent Cahier ſeroit remis à Meſſieurs les Députés des Etats-généraux, qu'il en ſeroit envoyé des Exemplaires imprimés à MONSIEUR Frère du Roi, à Mgr. le Maréchal Prince de Beauvau, à Mgr. le Contrôleur-général des Finances, à nos Seigneurs

les Commandant & Intendant de la Province ; & à Meſſieurs les Maire, Echevins & Aſſeſſeur de la Ville de Marſeille.

A Marſeille ce 18 Mars 1789.

Pierre Carbonnel ; François Solomé, Pierre-Louis Rome, François-Auguſtin Herbin, Syndics & autres Membres ſignés à l'original.